

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 novembre 2020

Date de la

Convocation :

26 novembre 2020

Date d’Affichage :

4 décembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-127

Personnel communal : attribution d’Echo-Chèques.

**L’an deux mille vingt, le trente novembre à vingt heures trente
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : LAURENT Sylvain par AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. LAURENT Sylvain.

M. COULOM Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif au cours de l’année, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de la lutte contre l’épidémie de Covid-19 et de la crise sanitaire actuelle.

Considérant qu’il paraît opportun de mettre en place une aide aux agents de la collectivité pour tenir compte de cette situation,

Considérant qu’il convient de pouvoir venir en aide également à l’économie locale et à nos commerces de proximité pour tenir compte de la dégradation de la situation économique liée à cette crise sanitaire, Considérant que la proposition de l’association « les Enseignes de Briançon » pour l’achat d’Echo-Chèques pour les agents de la commune répond à cette double problématique,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’exposé de M. le Maire,
- **DECIDE** l’achat d’Echo-Chèques auprès des Enseignes de Briançon pour le personnel communal à l’occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.
- **DIT** que chaque agent de la commune (titulaires ou non titulaires) en poste au 1^{er} décembre 2020 sera attributaire de la somme 115 € en Echo-Chèques.
- **CHARGE** M. le Maire de la mise en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE